

<https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article114>



Centre d'Information et d'Orientation
Lyon Nord

CIO Lyon Nord

Préparer son orientation après le bac

- Après la 3ème - Préparer son orientation après le bac -

Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2023

Copyright © CIO Lyon Nord - Tous droits réservés

Pour poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, il est indispensable d'avoir un diplôme de niveau 4 comme le baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Les interlocuteurs

En liaison avec le **psychologue de l'éducation nationale**, les **professeurs principaux** sont chargés du **suivi et de l'information des élèves sur les métiers, les professions et les voies de formation**. Le psychologue de l'Éducation nationale, spécialiste de l'orientation, propose des **entretiens individuels d'information-conseils** aux élèves et à leur famille en **établissement** et au **CIO**.

Les salons d'orientation, les journées portes ouvertes et les stages

Les **forums et salons d'orientation** tels que le **Salon de l'Étudiant** sont des événements auxquels il est vivement recommandé de participer. On retrouve la liste des salons d'orientation dans la rubrique "Calendrier des actions d'orientation" sur le site de l'**académie de Lyon**.

Pour aider les élèves à en tirer profit, l'Onisep a conçu un **quiz "Préparer sa visite aux salons et forums"**.

Les dates des **Journées Portes Ouvertes (JPO)** figurent sur les **fiches établissements** du site Parcoursup.

Les établissements ouvrent également leurs portes à l'occasion des **Journées de l'Enseignement Supérieur (JES)** au mois de janvier et organisent des conférences, tables rondes, rencontres... pour les élèves de 1^{ère} et terminale. Le programme est mis en ligne sur **le site de l'académie de Lyon**.

Les stages en entreprises sont fortement conseillés. L'Onisep propose une **FAQ** avec les démarches à entreprendre. La **CCI de Lyon** et la **CMA Auvergne Rhône-Alpes** peuvent établir une **convention de stage pendant les vacances scolaires**.

Les ressources en ligne

Sur le site de l'Onisep,

- dossier "**que faire après un bac général**"
- dossier "**que faire après un bac technologique**"
- dossier "**que faire après un bac professionnel**"

Le **guide national "Entrer dans le sup après le bac"** de l'Onisep recense les **formations post-bac** et décrit les **caractéristiques des principales filières d'études** : durée, accès, programme, conditions d'études, débouchés, etc. Il propose aussi le **calendrier** des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

Le **guide régional "Après le Bac"** présente **les domaines d'activité et les métiers implantés sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes** ainsi que les **formations accessibles après le bac**.

Le site **France Université Numérique** regroupe des **Mooc** proposés par plusieurs universités et grandes écoles pour accompagner les lycéens dans leurs démarches d'orientation.

Le **test de personnalité et d'orientation de la CCI** ainsi que les **quiz de l'Onisep** sont des outils intéressants pour **mieux se connaître et se projeter dans un avenir professionnel**.

Préparer son orientation après le bac

L'outil **Horizon 21^e** permet de découvrir les perspectives de formations en fonction des enseignements de spécialité dans la voie générale ou de la série du baccalauréat dans la voie technologique.

L'orientation post-bac

Le **module Lycée Avenirs de l'Onisep** permet de trouver les réponses aux questions d'orientation que se posent les lycéens à travers différentes thématiques.

L'affectation post-bac

Parcoursup est une plateforme nationale de référence pour l'offre de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur en France : plus de 21 000 formations contrôlées par l'État sont proposées. Il est conseillé de la consulter **dès la classe de seconde** pour s'informer sur les établissements d'enseignement supérieur, les formations qu'ils proposent et les débouchés.

C'est également sur **Parcoursup** que les **candidats** formulent leurs vœux, prennent connaissance des critères d'analyse des dossiers et suivent leurs candidatures selon un **calendrier national**.